

**Pièces jointes au dossier de demande
d'enregistrement d'une installation
classée pour la protection de
l'environnement**

PIECE JOINTE

N° 5

Capacités techniques et financières

Rubrique 2781-1 et 2781-2 : Méthanisation

SAS AGRI MORINIE

Etablissement faisant l'objet de la
demande :SAS AGRI MORINIE
583 Rue DU GENERAL DE GAULLE
REBECQUES
62120 SAINT AUGUSTIN
SIRET : 883 423 667 000 12

1- Capacités techniques	p 3
2- Capacités financières	p 4
2.1- Le plan de financement du projet.	P 4
2.2- La rentabilité du projet	p 5
2.2.1- Les produits d'exploitation	p 5
2.2.2- Les fournitures consommables	p5
2.2.3- Les services extérieurs	p 6
2.2.4- La main d'œuvre	p 6
2.2.5 – Les résultats attendus	p 6
2.3- Conclusion	p 7
3- Annexe	p 8

1- Capacités techniques

Les associés de la SAS AGRI-MORINIE sont gérants d'exploitations agricoles et ont l'habitude de travailler ensemble par le biais d'entraides.

Ils possèdent ainsi déjà une connaissance du milieu agricole et de la gestion des effluents d'élevage, grâce à leurs formations initiales et l'expérience acquise depuis plusieurs années de fonctionnement de leurs exploitations souvent classées ICPE au niveau de l'élevage. Ces éleveurs sont donc également en connaissance du fonctionnement ICPE, de ses obligations et traçabilités.

Etant amenés à effectuer certaines opérations de maintenance de base sur les machines agricoles, les associés ont également des connaissances en mécanique, utiles dans l'exploitation d'un méthaniseur.

Les personnes désignées comme responsables de la gestion et surveillance de l'installation sont : M.Dehurtevent, M.Lainé, M.Descamps, Mme Allouchery, Mme Monchy, M.Laloux. Ce sont les titulaires et gérants de l'unité de méthanisation.

Ces personnes désignées suivront des formations liées aux installations à exploiter par les 2 constructeurs (process et épuration). Ils seront formés sur site à la conduite de l'installation, aux protocoles d'intervention pendant une maintenance, protocoles de redémarrage, programmes des maintenances à réaliser. Concernant les parties administratives ou financières, ils pourront être encadrés par des conseillers notamment de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais ou d'autres structures spécialisées et par leur centre de gestion.

L'exploitation et la maintenance du site seront assurées uniquement par ces personnes qui auront suivi la formation, avec l'appui technique du constructeur des installations de méthanisation et d'épuration.

Ces 6 personnes habitent à moins de 10 km du site de méthanisation, soit 15 mn de trajet en voiture pour parvenir au site.

Ils auront accès à l'installation par télétransmission au niveau de leur téléphone portable, ainsi que les alarmes. Ils seront joignables 24h/24h et réaliseront à tour de rôle l'astreinte durant 1 semaine. Ils seront en binôme pour s'entraider.

Les gérants ont également signé un contrat de maintenance permettant de déléguer la surveillance du système d'épuration auprès de la société AIR Liquide. Elle est chargée de réaliser la maintenance du système et réaliser les interventions en cas de panne. Un système de télésurveillance leur permet d'intervenir à distance et de guider les exploitants en cas de dérive du système 24h/24h.

Les 6 gérants suivront donc toute la phase de démarrage de l'installation qui sera pilotée par le constructeur. Cette phase de démarrage de l'installation sera la base de la formation à l'exploitation et à la conduite de l'installation.

Les essais de mise en service des installations comprendront :

- Des essais à froid ;
- Des essais à chaud ;
- Une marche probatoire ;
- Une réception composée : des tests de fonctionnalité et des tests de performance.

Tous ces essais suivront une série de procédures clairement établie et validée en phase de suivi de projet et avant construction. Ces procédures intégreront une validation de transmission de compétences du constructeur vers les gérants.

Ils seront formés à la méthanisation, à la sécurité, à la conduite d'engins, à la réglementation applicable au traitement des déchets et des sous-produits animaux, et aux installations classées.....

Une mise à niveau régulière sera réalisée. Des formations complémentaires comme :

- Opérations de maintenance
- Process liés à vos installations
- Sensibilisation aux procédures de sécurité

Sont également proposés par Air Liquide afin d'approfondir les connaissances techniques.

Concernant la connaissance des épandages, les gérants gèrent actuellement des chantiers d'épandage sur leurs propres exploitations et connaissent la gestion de la matière organique, ainsi que sa traçabilité dans le cadre de la réglementation de la Zone Vulnérable. Ils pourront également suivre une formation spécifique sur les digestats qui leur présentera le produit, la réglementation et les modalités d'épandage, qui est proposée notamment par la Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais. Ils suivront également la formation concernant l'Agrément sanitaire pour connaître tous les principes de traçabilité de leur process, les principes d'entretien et d'hygiène, les circuits de marche en avant et le principe de l'HACCP.

Ils feront appel à une société de travaux agricoles pour les chantiers d'épandage afin d'avoir un matériel de pointe pour les épandages : utilisation d'une tonne munie de rampes à pendillards avec socs pour assurer l'enfouissement immédiat.

Forts de leurs expériences actuelles, les gérants ont dès à présent une base solide sur les entretiens machinisme, l'agronomie, la gestion et le suivi ICPE. Ils se spécialiseront dans l'activité de méthanisation grâce à l'appui des constructeurs. Ils maintiendront leur niveau de connaissance grâce aux veilles réglementaires et formations complémentaires proposées par différents organismes spécialisés.

2- Capacités financières

La SAS AGRI-MORNIE est une structure récente, puisque la société a été créée le 21 avril 2020. Le capital social actuel est de 40 000 euros. Il évoluera par la suite lors de sa mise en fonctionnement.

2.1- Le plan de financement du projet.

Les investissements qui sont envisagés représentent un montant de 7 314 318 € hors BFR étalé. Pour chaque lot, un cahier des charges a été construit et plusieurs entreprises ont proposé leurs services. Ce travail, qui a permis de comparer les offres sur la base du même cahier des charges, a dirigé le choix des constructeurs vers des entreprises reconnues pour leur savoir-faire.

Investissement		Financement	
Intitulé	Prix	Intitulé	Prix
Methanisation	7 314 318 €	Apport associé	500 000 €
Imprévus	285 262 €	Subvention	950 000 €
BFR	300 000 €	Autres investisseurs	350 000 €
TOTAL	7 899 680 €	Prêt metha	6 100 000 €
		TOTAL	7 900 000 €

Total hors Bfr et imprévus :
7 314 418 €

2.2- La rentabilité du projet

2.2.1- Les produits d'exploitation

L'unité de méthanisation pourra produire du biogaz dès la mise en service, en faisant fonctionner l'épurateur pour 200 Nm³/h.

Le tarif de base minimum est de 10.162 €/kwh pour 8500h de fonctionnement de l'épurateur.

On peut noter par ailleurs qu'une garantie de disponibilité de l'épurateur est prévue dans l'offre du constructeur.

Seule une faible valorisation du digestat est attendue : facturation de la prestation d'épandage aux agriculteurs récupérant du digestat.

Ci-dessous les détails du chiffre d'affaires annuel :

Désignation	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Chiffre d'affaires		1459400 €	1757100 €	1774100 €	1791200 €

La vente de biométhane est envisagée à partir de juillet 2023.

2.2.2- Les fournitures consommables

L'étude inclut les charges d'approvisionnement de l'unité et les matières principalement nécessaires au processus de méthanisation.

Les pouvoirs méthanogènes des différents intrants sont issus de référentiels d'analyse.

Les investissements réalisés en termes de préparation de la matière (fosse de mélange, volume de digestion : temps de séjour de la matière) doivent permettre à l'installation de produire davantage de gaz que le seuil retenu dans cette étude et permettraient ainsi une diminution du tonnage. Les frais de fonctionnement et consommables sont intégrés dans nos charges.

La charge d'intrants pour faire fonctionner le méthaniseur s'élève à 318 000 €.

Les postes de fourniture d'électricité ont été déterminés en détail en fonction des équipements qui seront mis en service et des données constructeurs.

Les intrants provenant des associés sont livrés moyennant une indemnité prévue dans les charges d'approvisionnement.

Désignation	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Intrants		318100	318100	318100	318100
Fournitures consommables		479100	480700	482300	484000

2.2.3- Les services extérieurs

Les services extérieurs sont estimés en fonction des devis (GrDF, assurance, tarif de prestation d'épandage constaté par ailleurs, contrats de maintenance...)

Désignation	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Services extérieurs	21500	45820 0	46220 0	464500	46680 0

2.2.4- La main d'œuvre

Désignation	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Charges de personnel (Total)		50800	51300	51800	52300

2.3- Les résultats attendus

Les résultats attendus dans le cadre du projet de la société AGRI MORINIE sont compris entre 300 k€ et 350 k€ par an. L'année 2022-23, qui est celle de la mise en service, fait exception compte tenu de la mise en service de l'unité en cours d'année. (Décaissement de charges non amortissables : étude, frais raccordement...)

Désignation	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027
Production vendue		1459400	1757100	1774100	1791200
Production de l'exercice		1459400	1757100	1774100	1791200
Marge sur production		1459400	1757100	1774100	1791200
Chiffre d'affaires		1459400	1757100	1774100	1791200
Ventes + Production réelle		1459400	1757100	1774100	1791200
Marge globale		1459400	1757100	1774100	1791200
Fournitures consommables		479100	480700	482300	484000
Services extérieurs	21500	458200	462200	464500	466800
Charges externes (Total)	21500	937300	942900	946800	950800
Valeur ajoutée	-21500	522100	814200	827300	840500
Salaires bruts (Salariés)		35000	35400	35700	36100
Charges sociales (Salariés)		15800	15900	16100	16200
Charges de personnel (Total)		50800	51300	51800	52300
Excédent brut d'exploitation	-21500	471400	763000	775500	788200
Dotations aux amortissements		884200	516900	461300	446600
Résultat d'exploitation	-21500	-412800	246100	314300	341600
Charges financières	83100	147000	138700	126700	114300
Résultat financier	-83100	-147000	-138700	-126700	-114300
Résultat courant	-104600	-559800	107300	187600	227200
Produits exceptionnels		63300	63300	63300	63300
Résultat exceptionnel		63300	63300	63300	63300
Impôt sur les bénéfices					23900
Résultat de l'exercice	-104600	-496500	170700	250900	266600

Il est estimé une inflation des produits de 1 % et une inflation des charges de 1.5%.

3- Conclusion

Le projet d'AGRIMORINIE est un projet de méthanisation agricole doté de nombreux atouts :

- Le premier d'entre eux est la disponibilité d'intrants de qualité en grand volume ;

- Les associés ont un réel savoir-faire en tant qu'éleveurs et se sont inspirés de nombreux partenaires expérimentés en méthanisation. Leur projet mené depuis plusieurs années est désormais mûr ;

- Les partenaires choisis sont des références du plus haut standard de qualité dans leur domaine :

- Agrogaz pour le process
- Air Liquide pour le système d'épuration,

- Le choix du type d'unité, des process a été éprouvé et fait appel, sur une grande échelle à des techniques fréquemment rencontrées (voie liquide, intrant agricole, épuration membranaire...);

- Les choix techniques de préparation de la matière permettent une extraction maximum du CH₄ (qualité de préparation et redondance des installations) ;

- L'émergence de ce projet est bien accueillie par les élus locaux et le projet se fait en lien avec le tissu économique local.

- Enfin, la localisation du projet est également un atout. L'unité sera proche :
 - des différentes sources d'intrants
 - de grands axes routiers et autoroutiers
 - au centre du plan d'épandage
 - proche de la conduite de GAZ
 - distant de la voisinage

Annexe 1 : Attestation bancaire



Service Financement de l'Agriculture

Stéphan CHEVUTSCHI
07 63 99 35 67
stephan.chevutschi@ca-norddefrance.fr
27 à 33 Grand Place
62000 ARRAS

ATTESTATION

Arras, le 20/12/2021

Je soussigné, Stéphan CHEVUTSCHI, expert crédit au service financement de l'Agriculture à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE, ayant son siège 10, avenue Foch à Lille, certifie et atteste que :

La SAS AGRI MORINIE, sise à Saint Augustin (62 120) et portant le numéro de SIREN 883423667, nous a présenté un projet de création d'une unité de méthanisation par injection dont le budget total d'investissement est de 7 900 000€.

Nous attestons que l'étude de ce dossier est en cours par nos services.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Stéphan CHEVUTSCHI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Stephan Chevutschi', written over a horizontal line. Below the signature, the date 'le 20/12/2021' is written on the left, and the initials 'sc' are written on the right.